

Mémoire du Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil d'administration du 22 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépulture pour l'année 2025,

Vu le dossier relatif au

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative au site cinéraire de la commune de Limoges à l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

**Article 1**

Le conseil d'administration de Limoges Métropole a décidé de attribuer la concession cinéraire n° 615\_2 au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

**Article 2**

La concession est accordée au titre d'une concession funéraire.

Le terrain est affecté à l'usage de sépulture et est affecté au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

Le terrain est affecté à l'usage de sépulture et est affecté au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

Le terrain est affecté à l'usage de sépulture et est affecté au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

Le terrain est affecté à l'usage de sépulture et est affecté au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

Le terrain est affecté à l'usage de sépulture et est affecté au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

Le terrain est affecté à l'usage de sépulture et est affecté au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

Le terrain est affecté à l'usage de sépulture et est affecté au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

Le terrain est affecté à l'usage de sépulture et est affecté au profit de l'association à but non lucratif de Limoges Métropole.

## DÉCISION

# Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 615\_2

1 DOCUMENT - Publié le 27 Janvier 2025



DEC\_FUNER\_615\_2\_ATTRIBUTION\_CONCESSION.pdf  
(.pdf, 313,5 Ko)



TÉLÉCHARGER